



**Soyez prêts  
le matin  
de l'ouverture...**

**La Pêche, c'est en ligne !**

Enfin l'ouverture ! Parce que la pêche est désormais à portée de clic, restez connecté à votre possession et choisissez dès maintenant votre carte de pêche : carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme ou carte découverte, retrouvez toutes les informations sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

CLIQUEZ IMPRIMEZ PECHER

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 56



## Une ouverture sous le signe de l'abondance !

### Que d'eau !

Voilà près de 3 mois que tempêtes et pluies se succèdent sur notre Bretagne avec les conséquences que chacun sait en termes d'inondations et d'inconvénients qu'elles entraînent.

Alors que s'approche l'ouverture de la pêche de la truite et du saumon, les sols sont saturés d'eau et les cours d'eau seront tout juste rentrés dans leur lit.

Les pêcheurs auront donc à s'adapter à ces conditions exceptionnelles en pêchant plutôt les ruisseaux et en choisissant les techniques appropriées : vers, vairon. ...

Plus que jamais, il conviendra d'aller vérifier la veille l'état du cours d'eau pour être prêt le samedi 8 mars !

Si les conditions de cette ouverture peuvent paraître bien aléatoires pour certains, au moins ces très hauts niveaux d'eau nous garantissent une bonne saison de pêche avec de bons débits.

### Alors profitons-en !

Bonne ouverture et à bientôt au bord de l'eau

*L'ouverture de la  
truite, c'est le  
"8 mars"*



**Vos rendez-vous  
"pêche" 2014**

- 1<sup>er</sup> avril** ouverture de l'anguille
- 1<sup>er</sup> mai** ouverture du carnassier
- 31 mai/1<sup>er</sup> juin** trophée RIVE - ploermel
- 21 juin** rencontres halieutiques bretonnes : Guerlédan
- 29 juin** Grandchamp défi float-tub et brocante pêche
- 4/5/6 juillet** festival saumon - Pont-Scorff
- 3 août** fête du lac - Ploermel
- 4 octobre** rencontres halieutiques bretonnes : la Vilaine à Foleux

Votre AAPPMA  
Votre Fédération



*Toute l'info pêche,  
toute l'année sur votre site  
[www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)*



**Demandez votre revue 2014  
avec votre carte de pêche  
c'est gratuit**

# Concours des plus belles prises 2013

## Un peu moins de déclarations mais deux nouveaux records !

Le tableau des records a été modifié en 2013 pour les espèces chevesne et alose. Il s'en est fallu de quelques centimètres pour que d'autres ne viennent effacer certains records

qui commencent à dater et qui ne demande qu'à être battus. Un beau challenge à relever pour cette nouvelle saison qui démarre ! Et à ceux qui nous ont adressé une déclaration, merci.

Ils ont été invités à l'assemblée générale de leur AAPPMA pour y recevoir une carte de pêche 2014 où un lot. Merci aux détaillants d'articles de pêche pour leur participation à cette dotation.



un brochet familial !



un record pour Julien, au leurre !!



la passion n'attend parfois pas longtemps pour naître.

### Tableau d'honneur 2013

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
brochet	GUILLOUËT Corentin	Ploermel	118	12.500	Oust écluse de Malestroit
sandre	KERGUEN Christian	Pontivy	96.5	9.000	Guerlédan
perche	PASCO Simon	Baud	44	1,500	Blavet
saumon	FRAPART Jacques	Lorient	89	6,100	Blavet à Quellenec
saumon	GOURRIN Benjamin	EHE	88	7,048	Ellé
truite	LE GOFF Armel	Lorient	59	3.050	Blavet
alose	LABESSE Julien	Lorient	67	3,415	Blavet écluse des Gorêts
Black-bass	TANGUY Joachim	Ploermel	44	1,750	Oust ile aux pies
tanche	DERUETTE Yann	Baud	52	1,950	Blavet
chevesne	LABESSE Julien	Lorient	59		Blavet grand barrage

Le concours est reconduit pour la saison 2014. Nous vous rappelons que vous pouvez faire valider votre déclaration par un dépositaire, un responsable d'AAPPMA, un garde particulier mais aussi par un autre pêcheur détenteur d'une carte de pêche de la saison en cours. Un système simple qui vous permet de valoriser vos captures et le loisir pêche dans notre département.

Les bulletins de déclaration sont disponibles sur le site de la fédération :

[www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

### Les détaillants partenaires du concours

Alré pêche	ZA porte océane 56400 Auray	www.alre-peche.com	02 97 50 78 71
	ZA Atlantheix 56450 Theix		02 97 42 60 34
Ardent pêche	Tréhonin 56300 Le Sourm	www.ardent-peche.com	02 97 25 36 56
Ty Bazar	22, rue du général de Gaulle 56240 Plouay		02 97 11 13 86
Comptoir de la mer	4, rue Jacques Cartier 56450 Theix	www.comptoirdelamer.fr	02 97 42 40 80
Magic pêche	PA de Brocéliande 56800 Ploërmel	www.magicpeche.com	02 97 72 17 86
Martail confort	Place du marché 56150 Baud		02 97 51 02 73
Alcédó	ZA de Luscanen 56880 Vannes-Ploeren	www.alcedo.fr	02 97 54 25 45
	1 bis rue Gustave Zédé 56600 Lanester		02 97 32 56 83

### FÉDÉRATION DE PÊCHE DU MORBIHAN

3 rue Marcel Dassault - 56892 SAINT-AVÉ  
Cedex - Tél. 02 97 44 54 55  
E-mail : fedepeche56@wanadoo.fr  
[www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)



# Votre carte de pêche à prix réduit avec le CNAS !

En 2014, le CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) vous aide à financer votre carte de pêche.

Fruit d'un accord au niveau national entre la FNPF et la CNAS, c'est un avantage intéressant pour les bénéficiaires et un signal fort en direction de notre loisir.

## Quelles cartes sont concernées ?

**La carte Interfédérale :** coût de 90 €, participation 20 €

**La carte Personne majeure :** coût de 74 €, participation 16 €

**La carte Découverte Femme :** coût de 30 €, participation 7 €

**La carte Personne mineure :** coût de 20 €, participation 4 €

## Quelles sont les conditions d'achat et de remboursement ?

- S'assurer que la collectivité territoriale ou l'établissement public de rattachement où vous travaillez soit bien adhérent au CNAS.
- 30 € d'achat minimum.
- 1 seul dossier de demande accepté par bénéficiaire et par année civile .
- Il faudra regrouper les justificatifs d'achat des cartes acquises dans l'année dans le cadre d'1 demande unique.

**Important :** un certain nombre de comités d'entreprises offrent également à leurs bénéficiaires

le remboursement au moins partiel de leurs cartes de pêche. Aussi, renseignez-vous auprès de votre CE !



20 € de remboursement sur la carte EHGO et 4 € sur la carte « mineurs », le CNAS rend la pêche encore plus abordable !

## Cartedepeche.fr : vers les 2/3 des cartes distribuées en 2014 ?

Pour sa 2<sup>ème</sup> année d'existence, **cartedepeche.fr** progresse à vitesse « grand V ». En effet, grâce aux 42 dépositaires équipés en 2013, 6700 cartes ont été acquises par ce biais l'année dernière. S'y ajoutent 1400 cartes achetées directement depuis leur domicile par les internautes, soit un total de 8100 carte représentant 50% des adhésions 2013.

En ce début 2014, 20 nouveaux détaillants sont équipés (voir liste par AAPPMA sur le site de la Fédération – onglet « Où pêcher ?). Par ailleurs, un partenariat a été engagé avec les offices de tourisme et les syndicats d'initiative afin qu'ils puissent devenir eux même dépositaires « **cartedepeche.fr** ». Dans ces conditions un objectif des 2/3 des cartes placées via **cartedepeche.fr** semble réaliste.

Pour mémoire, ce système de distribution de cartes de pêche facilite la vie des détaillants et des AAPPMA en limitant les temps de saisie et de ramassage des cartes. Pour le pêcheur, en cas de perte ou de destruction accidentelle de sa carte, elle peut être réimprimée sans surcoût, au contraire de la carte traditionnelle.

## Nouveauté 2014

Les CPMA « migrants » peuvent désormais être distribués via **cartedepeche.fr** chez les dépositaires agréés à cet effet (voir liste sur le site de la fédération – rubrique Où pêcher ?).

**Attention :** les timbres CTMA « papier » ne sont désormais disponibles que chez les dépositaires « migrants » non munis de **cartedepeche.fr**



62 dépositaires **cartedepeche.fr** arborent cet autocollant en 2014

# Un site internet pour découvrir de nouveaux parcours de pêche !

**Le pêcheur est de plus en plus mobile et se déplace de plus en plus pour explorer de nouveaux coins de pêche ! Mais, où aller ? Quel parcours essayer ? Comment y accéder et que puis-je y trouver ?**

Afin de répondre à toutes ces questions et aider les pêcheurs aventureux ... ou néophytes, la Fédération et les AAPPMA morbihannaises mettent depuis le 25 février 2014 à disposition de leurs pêcheurs et visiteurs un site Internet « spécial parcours de pêche ».

**Ce nouveau site est accessible à partir de la page de garde du site :**

[www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

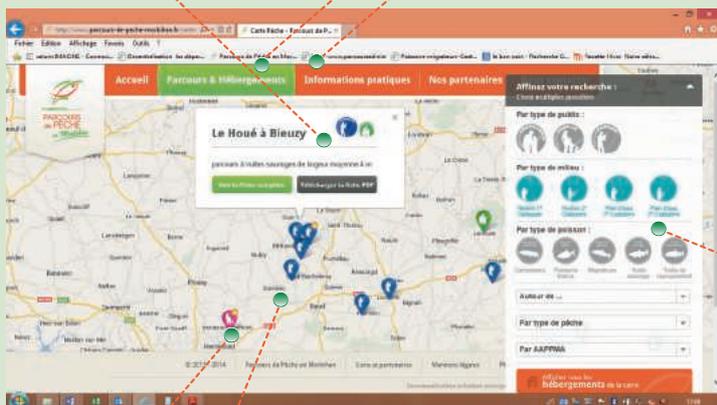
Il permet au travers d'une carte interactive d'accéder à des fiches descriptives des différents parcours sélectionnés par les AAPPMA morbihannaises, à des PDF téléchargeables et aux futurs hébergements labellisés « pêche » du département. La Fédération a en effet signé en début d'année la charte de qualification des hébergements pêche proposée par la fédération nationale de la pêche en France (FNPF) en vue d'habiliter les premiers hébergements dès 2014.

Le visiteur a la possibilité de préciser sa recherche grâce à un écran de sélection en fonction des types de parcours recherchés, des poissons souhaités, de la zone géographique, etc.

Aux quelques 30 premiers parcours existants, viendront rapidement s'en ajouter d'autres pour répondre à tous les types de pratique de pêche. A terme, ce sont au moins 130 parcours qui seront référencés sur le site.

Un descriptif succinct du parcours qui permet d'accéder aux fiches descriptives

Une barre de titres pour accéder à des informations



Un volet de recherches par critères pour préciser sa recherche

Une carte interactive sur laquelle parcours et hébergements sont localisés grâce aux pictogrammes

